



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le 27 janvier 2022 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Sablons, se sont réunis, à huis clos, en mairie de Sablons, sur convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 22 janvier 2022.

Etaient présents : 10 conseillers

Monsieur ABANADES Jean-Claude, Maire, Mesdames, Messieurs, TREBUCHAIRE Francine, FONDECAVE Patrick, DAILLY Sylviane, Adjoints, Mesdames, Messieurs, D'ASCANIO Natacha, LABASSA Karine, LLADO Sylvie, MOUILLOT Jean-François, PHILIPPEAU Dominique, ALEXANDRE Bruno, conseillers.

Absents excusés : 5 : GADEM Grégory (Pouvoir à M. FONDECAVE), BERNARD Emilie (Pouvoir à PHILIPPEAU Dominique), M. BOLLIER François, BRUCHET Joris (Pouvoir à ANTON Yannick), M. ANTON Yannick.

Secrétaire de séance : Mme TREBUCHAIRE Francine.

Le dernier compte-rendu est approuvé par l'assemblée municipale.

N° 01-2022 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) pour la mise en sécurité des bâtiments communaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que devant les actes de malveillance et d'incivilités sans cesse en augmentation sur notre commune, la vidéo-protection devient nécessaire cette installation vise à prévenir les actes de malveillance sur nos bâtiments communaux, et leurs alentours.

Considérant que ce dispositif de vidéo-protection permettrait une prévention sur site et serait créateur de coopération avec la gendarmerie. Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions ou d'incivilités.

Considérant l'intervention de Monsieur FONDECAVE, adjoint en charge des bâtiments, que ce dossier était dans la liste des priorités établie en conseil. Il informe les élus que ce dossier n'est pas simple à monter, une autorisation préfectorale est nécessaire pour une telle installation, avec avis de la Gendarmerie,

Il explique qu'il a reçu différentes entreprises, et que le devis de l'entreprise PROXEO à Libourne est proposé pour un montant de 37 851.19 € ht.

Par conséquent il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection sur la commune de SABLONS pour nos bâtiments communaux, et leurs alentours,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR (Dotation d'équipement aux territoires ruraux) pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus présentées.

La délibérations mise à l'ordre du jour étant votée, M. le Maire propose aux conseillers un tour de table :

M. le Maire informe l'assemblée du recrutement des personnes sur une quotité de 25 h et 30h hebdomadaire pour le remplacement d'un congés maternité, et d'un départ à la retraite est en cours. Et la présence d'une stagiaire au secrétariat de mairie pour 15 jours.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une relance a été faite au Moto Club coutrillon pour l'organisation du motocross et qu'à ce jour aucune réponse de cette association.

Mme TREBUCHAIRE informe les élus qu'elle a reçu Mme PAROLLA, en présence de Mme DAILLY, cette personne propose d'écrire un recueil Mémoire sur Sablons, pour 2 500€. le conseil est favorable à ce projet.

Mme TREBUCHAIRE informe l'assemblée qu'elle a reçu M. RENAUD de AZIMUT, pour la voirie du complexe sportif. L'estimatif de travaux devrait être autour 200 000 €, travaux qui pourraient être faits en deux tranches. M. ALEXANDRE s'oppose à ce projet d'autres routes sont plus prioritaires.

M. FONDECAVE présente une liste d'investissements pour 2022 et demande aux élus présents leur avis et si des rajouts doivent être faits, aucune observation n'est faite. Pour le terrain situé devant la mairie M. ALEXANDRE propose la création d'une maison médicale.

M. FONDECAVE donne un compte rendu du Conseil Syndical du SIETAVI du 26 janvier dernier et liste les orientations budgétaires.

M. FONDECAVE rappelle que la commission d'appel d'offres doit se réunir le 4 février pour étudier l'analyse des offres pour les travaux d'accessibilité.

M. FONDECAVE présente aux élus les capteurs CO² pour les bâtiments scolaires, et il explique le fonctionnement de ces appareils.

Mme DAILLY donne un compte rendu sur la visite organisée par le SMICVAL d'une plateforme de compostage en Dordogne.

Mme D'ASCANIO demande la pose d'un miroir au STOP du carrefour du « Canton ». La visibilité est nulle ou réduite avec les stationnements et l'armoire Telecom. M. le Maire rappelle que le Département ne veut pas de miroir sur les routes départementales.

M. MOUILLOT renouvelle sa demande d'un éclairage pour éclairer la serrure de la porte d'entrée de la salle de sport et demande si les impacts de cailloux sur les vitres de la salle de sports ont été vus, Mme DAILLY ira voir.

Mme PHILIPPEAU se fait rapporteur de Mme BERNARD Emilie, absente. Mme Emilie BERNARD souhaite connaître la suite donnée

- à la demande d'aide financière pour le projet de film Action Enfance. Après discussion, le conseil émet un avis défavorable à cette demande.

- de la subvention de 300€ pour la course cycliste, M. le Maire répond qu'un avis favorable a été donné par le conseil et que le vote de cette subvention sera fait au prochain conseil.

Ensuite Mme BERNARD souhaite savoir ce que l'on fait pour la Boulangerie. M le Maire répond aucune demande n'a été faite par les Boulanger, ni par le Conseil d'Administration de la Boulangerie, mais il répond que Mme BERNARD peut s'occuper du dossier si elle le souhaite.

La séance étant épuisée, la séance est levée à 21h58